

DÉPARTEMENT  
DES  
YVELINES

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA VILLE DE SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

ARRONDISSEMENT  
DE  
SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

SÉANCE DU

**15 DECEMBRE 2016**

Le nombre de Conseillers  
en exercice est de 43

OBJET

**Séniors – Nouveau Pass  
local**

En vertu de l'article L.2131-1  
du C.G.C.T.

Le Maire de Saint-Germain-en-Laye  
atteste que le présent document  
a été publié le 19 décembre 2016  
par voie d'affichages

~~notifié le~~  
transmis en sous-préfecture  
le 16 décembre 2016  
et qu'il est donc exécutoire.

Le 19 décembre 2016

Pour le Maire,  
Par délégation,  
Le Directeur Général des Services

  
Denis TRINQUESSE

L'an deux mille seize, le 15 décembre à 21 heures, le Conseil Municipal de Saint-Germain-en-Laye, dûment convoqué par Monsieur le Maire le 8 décembre deux mille seize, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Emmanuel LAMY, Maire.

**Etaient présents :**

Madame de CIDRAC, Monsieur SOLIGNAC, Madame BOUTIN, Monsieur AUDURIER, Madame HABERT-DUPUIS, Monsieur PERICARD, Monsieur LEBRAY, Madame PEUGNET, Monsieur ROUSSEAU, Monsieur PRIoux, Monsieur BATTISTELLI, Monsieur PETROVIC, Madame ADAM, Madame MACE, Monsieur COMBALAT, Monsieur MIRABELLI, Madame PEYRESAUBES, Monsieur JOUSSE, Madame TEA, Madame LIBESKIND, Madame NASRI, Madame CLECH, Madame LANGE, Madame VANTHOURNOUT, Monsieur VILLEFAILLEAU, Madame DUMONT, Monsieur LAZARD, Madame GOMMIER, Monsieur DEGEORGE, Monsieur CAMASSES, Monsieur LEVEQUE, Madame SILLY, Monsieur ROUXEL

**Avaient donné procuration :**

Madame RICHARD à Madame BOUTIN  
Monsieur JOLY à Monsieur LAMY  
Monsieur MIGEON à Monsieur SOLIGNAC  
Madame AGUINET à Monsieur ROUSSEAU  
Monsieur LEGUAY à Madame PEUGNET  
Madame ANDRE à Madame de CIDRAC  
Monsieur HAÏAT à Madame VANTHOURNOUT  
Madame CERIGHELLI à Madame GOMMIER  
Madame ROULY à Monsieur AUDURIER

**Secrétaire de séance :**

Madame ADAM

Accusé de réception en préfecture  
078-217805514-20161215-16-1-04-DE  
Date de télétransmission : 16/12/2016  
Date de réception préfecture : 16/12/2016

**N° DE DOSSIER** : 16 I 04

**OBJET** : SENIORS-NOUVEAU PASS LOCAL

**RAPPORTEUR** : Madame TÉA

---

**Monsieur le Maire,  
Mesdames, Messieurs,**

La Ville de Saint-Germain-en-Laye a mis en œuvre un dispositif d'aide au transport pour ses seniors appelé Pass Local.

Ce dispositif universel permet à tous les Saint-Germanoises âgées de plus de 67 ans, sans condition de ressource et aux Saint-Germanoises de 62 à 65 ans non imposables de voyager gratuitement sur les lignes de bus Résalys.

Ce dispositif devait être réinterrogé pour deux raisons :

- le transfert de la compétence « transport » à la Communauté d'Agglomération Saint-Germain Boucles de Seine (CASGBS) qui ne permet plus à la Ville de maintenir son dispositif de Pass Local au-delà du 31 décembre 2016
- la vocation sociale du Pass Local, en conditionnant son accès en fonction de critères de revenus

Conformément à la délibération de la CASGBS du 17 novembre 2016, il est proposé au Conseil Municipal de maintenir un dispositif de Pass Local à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017 au bénéfice de tous les Saint-Germanoises à la retraite, n'exerçant aucune activité, qui ne peuvent prétendre au titre Améthyste délivré par le Conseil Départemental et sous les conditions de ressources suivantes :

- Saint-Germanoises âgé de 62 à 65 ans et non imposable
- Saint-Germanoises seul, à partir de 67 ans et ayant un revenu brut global annuel inférieur à 24 000 €
- Saint-Germanoises en couple à partir de 67 ans ayant un revenu brut global annuel inférieur à 36 000 €

Pour toute demande formulée pour une année N, les revenus pris en considération sont ceux figurant sur l'avis d'impôt sur le revenu de l'année N-1.

## DÉLIBÉRATION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir entendu les explications qui précèdent et en avoir délibéré,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

À L'UNANIMITÉ,

AUTORISE Monsieur le Maire à mettre en œuvre le nouveau dispositif du Pass Local dans les conditions énoncées par la présente délibération et de signer tous les documents s'y rapportant.

POUR EXTRAIT CONFORME,  
AU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS,

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized initial 'E' followed by a long horizontal stroke.

Emmanuel LAMY  
Maire de Saint-Germain-en-Laye